



AVIS AUX MEMBRES

N° 2004 - 016

Le 2 avril 2004

OBLIGATIONS ADMISES EN DÉPÔT DE COUVERTURE DES VENTES D'OPTIONS D'ACHAT

Options sur Obligations du gouvernement du Canada

Vous trouverez ci-dessous la liste des Obligations du gouvernement du Canada admissibles en dépôt de couverture des ventes d'options d'achat sur obligations.

La Règle A-708 (1) (b) s'interprète en partie comme suit:

"Les Obligations du gouvernement du Canada qui:

- (i) constituent l'obligation sous-jacente; ou
- (ii) ont été jugées acceptables par la Corporation (CDCC)."

Ce sont les Obligations qui:

- (i) ont des coupons dont le taux est plus élevé;
- (ii) ont une valeur nominale à l'échéance d'au moins 1,000,000,000\$;
- (iii) se négocient à une prime de 5\$ supérieure à l'obligation sous-jacente, et
- (iv) arrivent à échéance au plus tôt 2 ans avant l'obligation sous-jacente.

<u>Obligations sous-jacentes</u>	<u>Obligations admises en couverture</u>	
OBA- Gouvernement du Canada		
5,25 % 1 juin 2012	10,50 %	15 mars, 2021
	9,75 %	1 juin, 2021
	8,00 %	1 juin, 2023
	9,00 %	1 juin, 2025
	8,00 %	1 juin, 2027
	5,75 %	1 juin, 2033

Michel Favreau
Premier vice-président et chef de la Compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest
Bureau 700
Toronto, Ontario
M5H 2M5
Tél. : 416-367-2463
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria
3ième étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514-871-3545
Télec. : 514-871-3530

www.cdcc.ca